

HOROYA

Quotidien national

AVIS AUX ANNONCEURS

A l'occasion de la célébration de l'an 1 de l'avènement du CNRD au pouvoir, le quotidien national HOROYA propose aux lecteurs un numéro spécial. Des espaces publicitaires sont mis à la disposition des annonceurs pour faire la promotion de leurs entreprises.

Contactez la Direction Générale
Tél : 624 944 599 / 623 490 130
horoya1958@gmail.com

N°8138 DU MERCREDI 31 AOÛT 2022 * 61^{ème} ANNÉE www.journalhoroya.net * horoya1958@gmail.com PRIX : 2 000 GNF

MAISONS CARCÉRALES



P.3

Charles Wright promet d'améliorer les conditions des détenus

NAVIGATION AÉRIENNE

Ouverture d'un atelier sous-régional pour la certification des fournisseurs



P.4

Journal Horoya Q Horoya

Quotidien national

Site web : www.journalhoroya.net

POUR VOS ABONNEMENTS

Siège : Dans l'enceinte de la RTG Boulbinet – Kaloum
Tél : (+224) 624 94 45 99 / 623 49 01 30 - BP : 191 Conakry
E-mail : horoya1958@gmail.com

MAISONS CARCÉRALES

Charles Wright promet d'améliorer les conditions des détenus

Pour s'assurer des conditions et du respect des procédures de détention des prisonniers dans les maisons d'arrêts, le ministre de la Justice, des Droits de l'homme & Garde des Sceaux, Alphonse Charles Wright, en compagnie d'une forte délégation de son cabinet, a effectué une visite de terrain ce lundi 29 août, à la maison centrale de Conakry et à la prison civile de Dubréka. La démarche vise à faire des diagnostics en matière de détention en république de Guinée. Et cela passe nécessairement par l'appréciation des infrastructures existantes et les conditions alimentaires des détenus.



Aussitôt arrivé à la maison centrale de Conakry, le ministre Wright s'est rendu dans la cellule des femmes et une autre cellule des hommes où il a reçu des applaudissements

des prisonniers, pour son engagement en faveur des droits des détenus, avant de se rendre à Dubréka pour la suite de cette visite terrain.

Ainsi, pour joindre l'utile

à l'agréable, le ministre, Alphonse Charles Wright, a souligné que du côté de la maison centrale de Conakry, son département vient de lancer un appel à intérêt par rapport à la rénovation de cette maison d'arrêt. Et de poursuivre : « *bientôt la fin de l'année. Cette maison va être rénovée en tout pour offrir le mieux. Ce qui peut être le respect des droits de l'homme en milieu carcéral. Nous, en tant que département transversal qui avons désormais la promotion et la protection des droits humains, ne pouvons pas rester à l'abri de tout ce qui est comme cris d'alarme que nous remontent souvent les régisseurs à travers le directeur national de l'administration pénitentiaire et de réinsertion sociale.* »

Parlant des revendications formulées par certains détenus, le ministre Wright a précisé : « *quitter d'un principe très simple et avoir le courage de le dire, il y a la nécessité de repenser la situation sanitaire des détenus, en faisant le minimum qu'un Etat peut accorder aux détenus. C'est la création des conditions d'accès aux médicaments pour leur permettre quand-même d'avoir les premiers soins. Mais ce que j'ai remarqué, et cela c'est un peu partout à travers le pays, ce sont les infirmeries qui doivent s'assurer de la prise en charge sanitaire. Or, elles sont en manque de médicaments. Et ce que j'ai envisagé, c'est dans un bref délai, s'occuper de l'approvisionnement de ces infirmeries.* »

Thierno Kalifatou Doumbouya

DÉCRET

Le comité interministériel de la CAN 2025 mis en place par le Président de la Transition

Le chef de l'Etat, le Colonel Mamadi Doumbouya a mis en place à travers un décret lu sur les ondes de la RadioTélévision Guinéenne (RTG), le comité interministériel d'orientation de la CAN 2025. Le présent décret définit également le fonctionnement de cette organisation qui est désormais classée comme programme d'intérêt national et prioritaire.

Chapitre 1 : création

Article 1 : il est créé sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement un Comité Interministériel chargé de l'Orientation et des directives stratégiques relatives à la l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations de Football CAN Guinée 2025.

Article 2 : le Comité Interministériel est chargé particulièrement d'assurer la coordination des interventions, des administrations et des partenaires en faveur des actions pour l'organisation de la CAN 2025, d'examiner et d'orienter toutes les questions dépassant les compétences du ministère, du comité de pilotage et à soumettre à la décision du Conseil des ministres, concevoir un portefeuille de projets réalisés dans le cadre de la CAN 2025, suivre l'exécution des actions et des projets à réaliser dans le cadre de la CAN 2022, rechercher le financement et des partenaires dans le cadre de l'exécution des projets identifiés en lien avec les administrations concernées.

Chapitre 2 : composition

Article 3 : le Comité Interministériel est chargé de l'orientation et des directives stratégiques relatives à l'organisation de la CAN 2025 est composée comme suit :

1- Président, le Premier ministre, chef du gouvernement

2- Premier vice-président, le ministre de la Jeunesse et des Sports, président du comité de pilotage du COCAN 2025

3-Deuxieme vice-président, le ministre secrétaire général de la présidence de la République

Membres : le ministre en charge de l'Economie, des Finances et du Plan, le ministre en charge de la Défense Nationale, le ministre en charge de l'Energie, de l'hydraulique et des Hydraucarbures, le ministre en charge de l'Environnement et du Développement Durable, le ministre en charge des Postes Télécommunications et de l'Economie Numérique, Le ministre en charge du Budget, Le ministre en charge des Infrastructures et d Transports, le ministre en charge de la Sécurité et de la Protection Civile, le ministre en charge de la

Culture, du Tourisme et de l'Artisanat, le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, le ministre en charge des Affaires Étrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger, le ministre en charge de la Santé et de l'Hygiène Publique, le ministre en charge de l'Administration sur Territoire et de la Décentralisation, le ministre en charge de l'Information et de la Communication.

Article 4 : le Comité Interministériel se réunit en tant que besoin et une fois par trimestre sur convocation de son président.

Article 5 : le président du Comité peut inviter toute autre personne physique ou morale à prendre part aux réunions du comité en raison de ses compétences ou de son expertise sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Article 6 : le Comité rend périodiquement compte au Conseil des ministres sur l'état d'avancement des préparatifs de la CAN 2025.

Article 7 : pour l'accomplissement de ses missions, le Comité dispose d'un secrétariat technique coordonné par le directeur de cabinet de la primature et directeur des opérations de COCAN 2025.

Le secrétariat technique est chargé de la mise en cohérence et l'harmonisation des orientations stratégiques du Conseil Interministériel avec celle du pilotage. A ce titre, il est chargé d'assurer le secrétariat des réunions du comité, de préparer les dossiers soumis à l'examen du comité d'assurer le suivi et la mise en œuvre des résolutions de comité. De proposer au comité toutes les mesures nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Article 8 : l'organisation et le fonctionnement du secrétariat technique sont fixés par l'arrêté du Premier ministre sur proposition du président du COCAN 2025.

Article 9 : les charges du fonctionnement du Comité sont supportés par l'Etat

Article 10 : le Comité est dissous de plein droit dès le dépôt de son rapport final d'activités qui doivent intervenir plus tard trois mois après la fin de la CAN Guinée 2025.

HOROYA

Quotidien national

BP: 191 Conakry, République de Guinée
E-mail: horoya1958@gmail.com
Siège: Boulbinet - C. de Kaloum

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ibrahima Koné
Tél: 664 63 32 12 / 624 94 45 99
konesayon1@gmail.com

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Mame Fatoumata Diallo
Tél: 623 49 01 30
randasylla17@gmail.com

REDACTEUR EN CHEF
REDACTEUR EN CHEF ADJOINT

Amadou Kendessa Diallo
Tél: 622 48 10 45 kenssa2@gmail.com

SECRETAIRE GENERAL

Lanciné Camara
Tél: 622 34 17 77 lalcicama@gmail.com

RUBRIQUE CULTURE & SPORTS

Dinah Salifou Soumah
Tél: 628 36 43 56

RUBRIQUE ÉCONOMIE

Lansana Sarr
Tél: 628 97 19 33 sarrlansana93@gmail.com

RUBRIQUE INTERNATIONALE

Jean Marie Morgan
Tel : 622 26 97 26 morgan1535@gmail.com

RESPONSABLE SITE WEB

Youssef Hawa Kéita Tél : 622 28 54 00

CHEF SERVICE FABRICATION

Abdoulaye Alsény Bangoura
Tél: 664 00 44 47 abalbangou@gmail.com

CHEF SAF

Aissata Bilivogui
Tél: 622 55 61 42

CHEF SERVICE COMMERCIAL

Amara Sylla Tél: 628 80 71 88

PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DANS LES MINISTÈRES

Vers une saine passation et d'exécution des marchés publics

Comment accélérer désormais un processus régulier de passation et d'exécution des marchés publics au sein des ministères, communément appelés Autorités contractantes ? Cette question est actuellement au cœur des préoccupations au niveau du Palais de la Colombe, dont le nouveau locataire le Dr Bernard Gomou est déjà dans les startingblocks, afin de produire de toute urgence les premières sensations.



Bernard Gomou fonce et innove. Et il sait qu'il ne réussira pas seul à engranger les résultats escomptés. Le Chef du gouvernement a donc profité du Conseil des ministres pour en appeler à l'engagement et à la loyauté de tous les ministres

à poursuivre l'exécution de la feuille de route assignée au Gouvernement par le Chef de l'État. C'est ainsi qu'il a invité chaque ministre à poursuivre les actions qui impactent efficacement la vie des populations.

Selon le porte-parole du

gouvernement, le nouveau Chef du gouvernement a invité les ministres à échanger autour de 3 points déterminant la suite de l'action globale du gouvernement : il s'agit en l'occurrence des 500 décisions prises en 8 mois. Pour y arriver, le Premier

ministre rappelle que chaque Ministre doit présenter dans les deux prochains mois la planification budgétaire des investissements de son département. Cela pour accélérer le processus d'exécution et de passation des marchés.

Pour rafraîchir la mémoire

de son équipe, Dr Gomou note que les plusieurs contrats ont été signés pour plusieurs chantiers mais un accent devra être mis sur le suivi des paiements. C'est à ce titre qu'il a insisté sur la nécessité de reprendre les travaux du comité de trésorerie. D'où l'invite faite à l'endroit du Pool financier en vue d'une bonne collaboration avec les banques primaires, pour éventuellement les rassurer davantage dans l'octroi des crédits. Pendant ce temps, le Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan informait de l'adoption du Cadre de Programmation Budgétaire, y compris de la transmission du Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) par l'ensemble des départements

ministériels. Aux dernières informations, le projet de cadrage budgétaire est en gestation et sera présenté en Conseil interministériel avant la saisine du CNT pour adoption.

Un nouveau vent souffle !

Thierno PEREDIO

DIALOGUE POLITIQUE INTER GUINÉEN

Une souveraineté assumée !

« Les solutions à nos problèmes, on ne peut compter sur personne. Les problèmes sont guinéens, et les solutions le seront aussi. Depuis le début de notre histoire, nous avons assumé nos responsabilités et nous n'allons compter sur personne pour faire le travail à notre place. On le fera. La détermination du gouvernement de transition est sans faille. »

Le président de la transition, le Colonel Mamadi Doumbouya est, on ne peut plus clair, en affichant mais surtout en assumant, cette souveraineté, en cette période cruciale de la Guinée. En faisant une telle déclaration, le président de la transition cherche à davantage à rassembler, à

unir et à pousser à assumer des choix historiques qui marquent un tournant dans la vie sociopolitique de la Guinée.

Il sait aussi et par ailleurs que cette Guinée est un trésor que chacun des acteurs politique, social, religieux, etc., se doit de préserver pour les générations futures. Une

gageure qui ne dit pas son nom, surtout au moment même où tout semblait perdu, en voyant ses morts et autres impaires vécus, dans la chair et dans l'âme.

Sans trop attendre, le Colonel Mamadi tranche : « L'unité de notre pays est en effet la pierre angulaire de mon action. Il y a urgence à agir, car chaque jour qui

passé est un jour de trop dans le dénuement, dans l'extrême pauvreté, dans les difficultés, pour des millions de nos compatriotes. Une triste réalité qui contraste avec l'immense richesse de notre pays. Dans le cas de notre pays, cela touche des intérêts indus et égoïstes qui bloquent malheureusement l'unité et le rassemblement

des Guinéens. »

Comme quoi, une autre Guinée est possible ; celle unifiée, refondée et rassemblée autour de l'essentiel : le développement pour répondre à la demande sociale sans cesse pesante.

TP

NAVIGATION AÉRIENNE

Ouverture d'un atelier sous-régional pour la certification des fournisseurs

Dans le souci de mieux répondre aux aspirations des nouvelles autorités du pays, qui est de créer les meilleures conditions de vie et du travail au sein des services publics, l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile (AGAC), sous les auspices de l'Organisation Sous régionale de Supervision de la Sécurité du GROUPE Accord de Banjul (BAGASSOO), organise un atelier sous-régional pour la certification des fournisseurs de services de navigation aérienne.

Cet atelier qui est ouvert ce lundi 29 août 2022 à Conakry, prendra fin le vendredi 2 septembre. Ainsi, durant 5 jours, des acteurs nationaux et de la Sous-région de la navigation aérienne seront outillés sur le renforcement de la capacité de Supervision de la sûreté et de sécurité y compris la Supervision de la Sécurité de la navigation aérienne en Guinée. Le Libéria et la Sierra Léone sont les hôtes.

Dans son discours de bienvenue, le Directeur général de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile (AGAC) de Guinée, Mohamed Kabèlè Keita a indiqué que cette rencontre s'inscrit parmi les priorités de réformes de stabilisation et de modernisation de l'écosystème de l'aviation civile guinéenne que souhaite le président de la République, le Colonel Mamadi Doumbouya. " Aujourd'hui, l'orientation stratégique pour



par le Code de l'Aviation civile qui confie à l'AGAC la responsabilité du suivi de la gestion du patrimoine de l'aviation, la gestion des droits

Poursuivant, le Directeur général de l'AGAC a indiqué que ces 5 jours de transmission de savoir-faire, d'échanges d'outils

changement de grade pour contribuer à la certification de nos aéroports et aérodromes. " Cet aboutissement sera celui d'un transport aérien porteur davantage pour nos aviations civiles puisque l'intervention des inspecteurs de haut niveau contribuera à la mise en œuvre de solide système de navigation aérienne qui assurera les services de base dans nos aéroports et aérodromes respectifs ", a-t-il promis.

Pour sa part, le Secrétaire général de de la Flight Région (FIR) de Roberts qui regroupe la Guinée, le Sierra Léone et le Libéria, Mohamed Soumah, après avoir cité les missions de son service qui sont d'assurer les navigations aériennes dans l'espace supérieur des Etats membres, a soutenu que cette formation vient à point nommé " parce que dans un bref délai, tous les fournisseurs de service de navigation devront être

certifiés. C'est pourquoi, s'il y a des cours de renforcement des capacités pour la certification, nous sommes intéressés à plus d'un titre. Et, surtout BAGASSOO vient en renforcement des capacités. Cette certification, une fois obtenue, permettra à ces trois Etats d'être plus prêts à répondre à toutes les éventualités. En plus, ça rassure les clients. "

Intervenant à son tour, le directeur exécutif de BAGASSOO, entité chargée de la formation, Capitaine Tidiane Bah, a fait savoir que son Organisation est composée de (7) pays dont le Nigéria, le Ghana, le Libéria, la Sierra Léone, la Guinée, la Gambie et le Cap Vert. " Pour la rencontre de Conakry, l'objectif est de donner aux participants, les rudiments, les normes que recommandent l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI). Puis réviser ces normes, les enseigner comment on certifie les agences de navigation aériennes. En outre, nous avons pensé aussi inviter les Agences de navigation aérienne. Ça permettra aux bénéficiaires de cette formation d'améliorer leur façon de travailler en fonction de ce qu'ils vont apprendre. En plus, ça va améliorer aussi leurs relations avec les autorités qui les supervisent et évidemment, ça va améliorer la sécurité dans leurs espaces aériens", a-t-il dit en circonstance.

A rappeler que ce séminaire qui sera animé par des Experts de la BAGASSOO regroupe des inspecteurs guinéens en charge de la sécurité de la navigation aérienne et ceux des deux autres pays.

Amadou Mouctar Diallo



redynamiser les activités de l'AGAC en tant que régulateur de l'aviation civile consiste à assurer une réglementation juridique et économique, un suivi-contrôle efficace et la promotion économique de l'aviation civile comme cela se fait ailleurs ", a-t-il introduit.

Ce séminaire " s'inscrit dans cette perspective avec un double objectif : calibrer davantage nos inspecteurs pour une sécurité de la navigation aérienne juste et bien maîtrisée, renforcer la coopération entre les pays membres de la BAGASSOO, parmi lesquels la Guinée, la Sierra Leone et le Liberia qui ont mis en commun leur espace aérien au travers de la FIR de Roberts ", a-t-il noté.

Le secteur de l'Aviation civile dont la valeur ajoutée réelle à notre économie est discutable, poursuit M.Keita, est encadré

de trafic, le suivi et le renforcement des engagements coopératifs de l'Etat,...

" Cette initiative soutenue par le Ministre Yaya Sow, engage l'AGAC au renforcement du processus de la réglementation de l'aviation, à la structuration de cette réglementation et la définition du contenu réglementaire, notamment pour savoir qui intervient dans nos aéroports et aérodromes sur l'ensemble du territoire national. Pour ce faire, l'AGAC a pris l'option de mettre au cœur de sa stratégie le capital humain. Car, un personnel qualifié, encadré et motivé est gage d'un fort intérêt pour la certification du processus de qualité que requiert une exploitation viable dans l'intérêt de l'Etat, des usagers, des compagnies aériennes et ce, dans toute la chaîne de valeur aéroportuaire et aéronautique ", a-t-il précisé.

et de méthodes en vue d'ancrer les valeurs professionnelles de performance vont aboutir au



LIGUE GUINEENNE POUR LA NATURE

Une synergie d'actions pour protéger notre environnement

La Ligue Guinéenne pour la Nature (LGN), est une organisation non gouvernementale naissante, officiellement lancée ce mercredi, 24 août à la Maison de la presse sise à la Minière, dans la commune de Ratoma. En présence d'éminents cadres du pays et des hommes de médias.



Sept membres fondateurs et 53 personnes ressources coptées, partageront leurs expertises en termes d'information, de facilitation, de plaidoyer, d'interprétation... de la nature en vue d'un développement équilibré, harmonieux pour le bien être des générations futures. Ces experts et ingénieurs de tous profils, œuvreront inlassablement quant à la préservation, la restauration et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, aujourd'hui menacées de disparition.

Au fait, la Ligue Guinéenne pour la Nature (LGN), s'inscrit dans le sursaut national de prise de conscience pour renforcer les capacités intellectuelles et physiques des uns et des autres pour booster des efforts relatifs à la sauvegarde de dame nature.

Fruit d'une longue réflexion, LGN a pour vocation de participer et contribuer au développement de notre pays dont les ressources naturelles sont sérieusement menacées aujourd'hui. Ayant son siège se trouve à Lambanyi, commune de Ratoma, cet organisme a pour objectif global, de soutenir les efforts nationaux, régionaux et internationaux liés à la préservation, à la protection et l'utilisation rationnelle des ressources de la nature.

A la cérémonie de lancement, tout a commencé par une assemblée générale, à travers la-

quelle les statuts et le règlement intérieur de l'institution, ont été présentés à l'auditoire pour suggestions et amendements. Ce qui fut alors fait à la satisfaction des membres.

Ensuite, il est revenu à Mme Kadiatou N'Diaye, ex-ministre de l'Environnement et membre d'honneur, d'exprimer sa satisfaction morale d'avoir géré la destination du pays liée au secteur de l'environnement. Mais constatant le taux de dégradation de nos réserves naturelles, Hadja Kadiatou s'est dit choquée avant d'inviter les Guinéens à plus de responsabilité pour sauver dame nature. " Il faut des ONG pour réduire les effets de dégradation de nos ressources naturelles ; car la préservation de notre environnement, c'est aussi la préservation de l'environnement mondial. Alors, il faut une synergie d'action entre "LGN" et d'autres structures pour aider le Département de l'Environnement à relever le défi ; autrement, continuons à préserver l'environnement dont la richesse n'est pas encore exploitée dans notre pays", estime Kadiatou N'Diaye qui devait aussi exhorter les jeunes à emboîter le pas aux anciens.

Le président du Conseil d'administration de la nouvelle structure, M. Sédibinet Sidibé, lui, s'est réjoui d'abord de la mise en place d'une organisation naissante qui, à l'avenir, pourra

prosperer. Si bien que l'objectif de cette structure, précise le président du CA, est de continuer à sauvegarder la nature et à participer au développement de la Guinée. De poursuivre, il a rappelé que la quasi-totalité des

membres de l'ONG ont fait valoir leurs droits à la retraite. Qu'à cela ne tienne ; ils ne doivent rester bras croisés à la maison, mais plutôt chercher à renforcer les capacités des

jeunes cadres pleins de volonté et de dynamisme. D'où, mettre à profit, de toile de relations tissées sur le plan national et international, communiquer surtout pour qu'ensemble, nous bâtissons notre pays, a souligné le président du Conseil d'administration.

Quant au coordinateur de l'ONG, M. Aboubacar Oularé, il est revenu sur l'historique de la ligue qui a, à son actif, 7 membres fondateurs plus 53 personnes de différents profils. Tous ceux-ci, rapporte M. Oularé, s'évertueront à appuyer l'Etat en y mobilisant des ressources nécessaires pour faire face aux multiples problèmes qui affectent nos ressources naturelles. Et d'ajouter : « Nous sommes un groupe qui a fait valoir ses droits à la retraite, donc, ayant des compétences à vendre avec tous ces experts venus de tous les domaines où nous interviendrons pour le bien être des Guinéens. Avec un plan d'action, nous irons à la conquête des ressources humaines pour continuer à œuvrer pour le pays. Et ceux qui prétendent faire du chemin avec nous, seront les bienvenus », a conclu Aboubacar Oularé.

Dinah Salifou SOUMAH

PROJET-ENERGIE DE L'OMVG**Le poste de transformation électrique de Boké sera inauguré le 3 septembre**

Dans le cadre de la réalisation du gigantesque projet d'interconnexion électrique de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG), le poste de transformation de Boké sera solennellement inauguré le samedi, 3 septembre prochain sous la Haute autorité du Président de la République, chef de l'Etat, Colonel Mamadi Doumbouya.

A cette cérémonie, seront également présents, les représentants des pays membres de l'OMVG notamment le Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau. Aussi, les bailleurs de fonds dudit projet, les diplomates accrédités dans notre pays, feront également le déplacement a-t-on appris de source informée.

Faut-il rappeler que le

poste de transformation de Boké dont il s'agit, fait partie des cinq postes de la Guinée sur un ensemble de 15 postes au total pour le compte du projet-Energie.

Retenez que ce poste de Boké qui va bientôt démarrer, est une construction avec deux travées départ de lignes vers Kaléta (Guinée) et Saltinho en Guinée-Bissau. Il est équipé de 6 départs 30 KV pour la dis-

tribution de l'énergie dans la région de Boké et environs.

Quant au poste de Kaléta déjà opérationnel, est avec la SOGEKA (Société de gestion de l'Energie de Kaléta).

Le Haut-commissariat de l'OMVG entend conférer à l'événement une dimension toute particulière.

Fofana Sékou Bantoun

REPUBLIQUE DE GUINEE
MINISTERE DE LA SANTE



UNITE D'APPUI A LA GESTION ET COORDINATION DES PROGRAMMES (UAGCP)

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N° AMI - 001/MS/UAGCP/2022

Date de Publication : Le 10/06 /2022

Date limite de dépôt : Le 06/07/2022 à 12h 00

I. CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités et avec les financements des partenaires extérieurs, notamment GAVI et le Fonds Mondial de lutte contre le VIH, la Tuberculose et le Paludisme, Le Ministère de la Santé de la République de Guinée à travers l'Unité d'appui à la Gestion et Coordination des Programmes (UAGCP), souhaite pré-qualifier les fournisseurs des biens et prestataires de services, et les entreprises de petits travaux, en vue de constituer une base des données à partir de laquelle ils seront consultés dans le cadre des procédures de passation des marchés lancées par voie de demandes de cotations (DC) et de demande de factures pro forma (DFP).

Les fournisseurs et prestataires retenus seront pré-qualifiés (accrédités) pour une période de douze mois (soit un an), renouvelable une fois.

II. OBJECTIF

L'objectif du présent avis de préqualification de fournisseurs et prestataires est de consulter toutes les entreprises désireuses de prêter avec le Ministère de la Santé, afin de constituer un fichier de prestataires par domaine d'activités en rapport avec les marchés publics et permettre ainsi une mise à concurrence restreinte selon les procédures nationales.

A l'issue de cette préqualification, une lettre du Ministère de la Santé Publique à travers l'UAGCP sera envoyée aux prestataires retenus.

Le présent Avis à manifestation d'intérêt est lancé à l'intention de tous les fournisseurs et prestataires, dans les domaines et secteurs identifiés plus bas basés à Conakry.

III. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

La préqualification se fera selon les procédures d'identification des fournisseurs tel que définies dans le manuel des procédures des marchés publics en vigueur à l'Unité d'appui à la Gestion et Coordination des Programmes (UAGCP).

Pendant une période de (2) deux ans, les entités de mise en œuvre (EMO) et Programmes consulteront en priorité les sociétés qui seront pré-qualifiées à l'issue du présent processus pour les consultations autorisées au titre du manuel des procédures simplifiées qui sera mis à leur disposition.

Toute personne physique, ou morale intéressée, est priée de fournir, en suivant la numérotation et l'ordre ci-dessous, les informations suivantes:

IV. PROFIL :

- Être une structure morale ou physique de droit Guinéen,
- Prouver une expérience dans le(s) domaine(s) d'activités mentionnés infra (point 6) ;
- Fournir les informations suivantes pour démontrer ses capacités organisationnelle, technique et financière à exécuter d'éventuels contrats aussi bien avec l'UAGCP qu'avec les EMOs/Programmes bénéficiaires :

A. POUR LES SOCIETES DE DROIT PRIVE ET PROFESSION LIBERALE

- Une copie du registre commercial (RCCM)
- Une copie de l'Attestation d'affiliation à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)
- Une copie du numéro du numéro d'immatriculation fiscal (NIF)

- Statuts de la Société indiquant le domaine d'intervention, le cas échéant
- Une copie de l'Attestation ou Agrément du Ministère de travaux publics pour les travaux
- Liste du personnel clef

B. REMPLISSAGE DES FORMULAIRES TECHNIQUES REQUIS

- Fiches de renseignement des soumissionnaires

C. DESCRIPTION DES SERVICES ET BIENS A FOURNIR

- Décrire d'une façon détaillée en mentionnant la qualité du produit ou service que l'on propose selon les normes nationales et internationales

V. EXPERIENCE

- Inclure un tableau récapitulatif des services/ fournitures/projets/ programmes déjà exécutés ou en cours d'exécution.
- Dresser une liste de référence des clients actuels (pour les fournisseurs de biens et service) et ou des études (pour les consultants indépendants et les cabinets).

VI. PERSONNELS ET CONTACTS

Préciser les noms, post-noms et prénoms des personnes habilitées à engager la structure, conformément aux statuts de l'entreprise, ou ses propres coordonnées en cas de consultant individuel (Adresse physique, Téléphone, fax, E-mail, site web).

NB : L'UAGCP se réserve le droit d'accepter ou de rejeter tout ou une partie des manifestations d'intérêt.

Les dossiers de préqualification doivent être déposés, contre accusé de réception, dans une enveloppe sous pli fermé au **Service de Passation des marchés de l'UAGCP, sis au 2e étage de l'immeuble Palm résidence Camayenne, corniche nord, à côté de la clinique Ambroise paré, Commune de Dixinn, Conakry** au plus tard le **06/07 /2022 à 12h 00**, en mentionnant clairement le numéro et la catégorie des biens/ fournitures ou des services ou travaux faisant objet de soumission.

VII. DOMAINES D'ACTIVITES

Les personnes morales et physiques désireuses d'être pré-qualifiées par les DPS du Ministère de la Santé Publique doivent soumissionner selon leur spécialisation dans les domaines suivants :

VII.1. FOURNITURES DE BUREAU

- Fournitures de bureau (papier, agrafeuse, stylos, marqueur, agrafes, attaches, carnets, cahier registre, signataires, etc.)

VII.2. EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES INFORMATIQUES

- Hardware, antivirus, clés USB ; sac, souris, etc.
- Cartouches d'encre pour imprimantes et photocopieurs ; toners, etc.
- Copieur, desktop et laptop ;
- Scanner, etc...

VII.3. MOBILIER DE BUREAU

- Meubles, table de bureau, chaises de bureau, fournitures matériel divers etc.

VII.4. TRAVAUX D'IMPRESSION

- Fourniture et impression des rapports avec divers formats suivant tous les types de papier, avec reliure ;
- Fourniture et impression des dépliants ;
- Fourniture et impression des affiches sous plusieurs formats ;
- Fournitures des calendriers, cartes des vœux, cartes de visite, enveloppes avec logo, boîtes à images, registres, outils de collecte, cartes conseil.

VII.5. SERIGRAPHIE

- Fourniture et impression des T-Shirt, Gilets et Casquettes avec inscription et/ou logo brodé ou imprimé ;
- Fourniture et impression des stylos, des insignes avec inscription et/ou logo ;
- Fourniture et impression de tous autres badges ; roll-up, fanion, etc.

VII.6. LOCATION VEHICULE

- Location véhicule pour une longue durée avec chauffeur
- Location véhicule pour une courte durée avec chauffeur

VII.7. SALLE DE CONFERENCE ET/OU SERVICE TRAITEUR

- Location de salle de conférence (sonorisation, matériel de projection, parking, sécuritaires aux normes, ...) avec service traiteur ;
- Location salle de conférence sans service traiteur ;
- Service traiteur uniquement.

VII.8. ENTRETIEN, MAINTENANCE ET REPARATION VEHICULES ET ENGINS MOTORISES

- Entretien périodique du charroi automobile Ministère de la santé publique
- Fourniture des pièces de rechange, batteries, pneus, accessoires
- Entretien périodique de canons et moteurs hors-bord

VII.9. ENTRETIEN, MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS DE FROID

- Maintenance périodique de chambre froide
- Entretien périodique et maintenance des équipements de froid (climatiseurs, réfrigérateurs, ...)

VII.10. ENTRETIEN, MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET BUREAUTIQUES

VII.11. ENTREPRISES DES TRAVAUX DE GENIE CIVIL

- Petits travaux de construction générale, rénovation/aménagement, réhabilitation des bâtiments.

VII.12. BUREAUX D'ETUDES

- Travaux de conceptions architecturales ;
- Etudes/Enquêtes diverses.

VII.13. PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE

- Fourniture des produits d'entretien de bureau (détergents, javel, savon, essuie tout, papier hygiénique...)

VII.14. SERVICES DE GARDIENNAGE

- Service de sécurité des biens et personnes.

VII.15. FOURNITURE DE CARBURANT

- Fourniture d'essence et de diesel
- Fournitures de lubrifiants

VII.16. FOURNITURE DE SERVICES D'INTERNET

VII.17. AUTRES SERVICES DIVERS

Cette liste des prestations n'est pas exhaustive. L'UAGCP reste ouverte et acceptera à sa discrétion toute autre proposition dans des domaines d'activités autre que ceux énumérés ci-dessus.

• DEMANDE DE CLARIFICATION

Toute demande de clarification sur cet avis de pré qualification doit être adressée au service de passation des marchés de l'UAGCP qui tâchera de répondre à toutes les demandes de clarification dans les meilleurs délais, et ce, avant la date de soumission des dossiers.

Mail : tenders.uagcp@gmail.com

VIII. CRITERES D'EVALUATION

À titre d'information, les dossiers de pré qualification seront acceptés s'ils sont jugés conformes et avérés

N°	Justification de l'activité	Informations fournies		Date de demande de complément d'infos	Informations fournies		Décision finale
		Oui	Non		Oui	Non	
ASSURANCES LEGALES/ JURIDIQUES							
	RCCM						
	Identification nationale						
	Copie du numéro du numéro d'immatriculation fiscal (NIF)						
	Affiliation à la CNSS						
	Attestation agrément Ministère de travaux publics (si applicable)						
MOYENS MATERIELS (EQUIPEMENTS ET OUTILLAGE)							
	Avoir un bureau ou siège social fixe						
	Avoir des équipements de travail						
MOYENS FINANCIERS							
	Chiffre d'affaires moyen annuel positif (présenter les états financiers de l'année 2021)						
	Avoir un ou des comptes en banque au nom de l'entreprise						
EXPERIENCES GENERALES ET SPECIFIQUES PROBANTES DANS LE DOMAINE							
	Expériences générales (Présentation de l'entreprise)						
	Expériences spécifiques (Liste des réalisations antérieures – année 2021 ou 2022 en lien avec l'un des domaines du présent AMI)						
	PV de réception des travaux/services/Fournitures antérieurs						
	Prestations en cours d'exécutions (liste)						

• POSSIBILITE D'UNE VISITE DE VOS LIEUX DE TRAVAIL

Une visite de terrain pourrait être organisée, le cas échéant, dans les locaux des fournisseurs/prestataires retenus pour vérifier l'existence réelle du siège social et/ou d'exploitation, ses outils de travail et son domaine d'activité spécialisé ;

Fait à CONAKRY, le 10/06/2022

Dr Timothée GUILAVOGUI
Le Coordonnateur

MÉDIAS

« Le FADEM vise à améliorer les conditions de vie et de travail des journalistes guinéens », confie Souleymane Bah

Il est le Directeur Général du Fonds d'Appui au Développement des Médias (FADEM). Souleymane Bah nous a accordés un entretien au cours duquel, il est revenu sur les objectifs du gouvernement de la transition dans sa nouvelle politique visant à améliorer les conditions de vie et du travail des journalistes à travers le ministère de l'Information et de la Communication.



D'entrée de jeu, M. Bah a indiqué que le Fonds est chargé d'appuyer, financer, soutenir et accompagner les entreprises du secteur des médias en Guinée.

Plus loin, il a noté que c'est un Etablissement Public Administratif (EPA) « placé sous la tutelle technique du

ministère de l'Information et de la Communication et Financière du ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Le FADEM a pour mission, la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de financement, de développement et de la promotion des médias en République de Guinée »,

a-t-il situé.

Parlant des grands axes de cette nouvelle initiative du Comité national du rassemblement pour la démocratie (CNRD), M. Bah a fait savoir que l'accès à l'information est indispensable pour parvenir à une bonne gouvernance et garantir également les droits des personnes dans son sens large. « C'est pourquoi, soutenir et accompagner les médias à travers ce fonds est essentiel pour la vitalité de la démocratie car l'information est un bien public. En fonction de cette politique, nous contribuerons au financement des activités liées au renforcement des capacités avec la formation et les équipements des ac-

teurs de la presse », a-t-il expliqué.

Sur l'avantage du renforcement des capacités, il a rappelé qu'un citoyen bien informé participe à la croissance économique et le développement de la démocratie qui implique un développement des médias. « Ce fonds permettra à l'État à mieux répondre aux besoins et de bien baliser son accompagnement en structurant l'Indépendance de la presse. Les médias libres et indépendants permettent toujours de lutter contre la corruption en leur dotant d'une identité et d'une fonction d'utilité sociale », a signifié Souleymane Bah.

La parité dans le métier de journalisme sera prise en compte dans l'appui du FADEM, a-t-il précisé.

Le FADEM sera un parte-

naire stratégique avec toutes les entreprises et organes de presse en République. « Je crois qu'aujourd'hui, le métier de journalisme est une activité d'intérêt général, un métier public. Il faut que les journalistes soient bien accompagnés pour qu'ils puissent remplir leur fonction sociale », a-t-il noté.

Pouruivant, notre interlocuteur a confié que la ministre de l'Information et de la Communication à travers ses différents départements envisage d'accompagner les médias et l'amélioration des conditions des journalistes à travers le FADEM. « Planifier un atelier de réflexion sur l'avenir des médias en Guinée ainsi que leurs modèles économiques respectifs, privés et publics sont aussi dans notre agenda », a-t-il annoncé.

Amadou Mouctar Diallo

SOCIÉTÉ

Les embouteillages, entre risques et avantages !

Le malheur des uns fait le bonheur des autres, dit-on souvent. Ils sont nombreux ces jeunes filles et garçons qui profitent des embouteillages pour évacuer leurs marchandises. Ces embouteilles, une opportunité pour ces derniers de trouver de quoi vivre ou s'acheter de la tenue ou de matériels scolaires en cette période de vacances.

Mamadou Oury vendeur conscient des risques mais confiant : " c'est plus avantageux pour nous parce qu'ici nous pouvons gagner plus et parfois nous pouvons vite écouler les marchandises pour trouver d'autres. En plus donner la chance à ceux qui ont du mal à rentrer dans le marché pour avoir leurs besoins sans fournir d'efforts. Seulement, ici, le problème, il faut être vigilant, patient et très athlète et mettre en tête que tu revends en pleine circulation car tu n'as jamais raison si t'es percuté par un engin ".

Contrairement, au précédent intervenant, Sékou Bayo désapprouve



cette pratique même si elle est un mal nécessaire : " sans offenser personne, nous devons bannir cette pratique par ce que ça ne

représente pas une bonne image d'une capitale et surtout, quand nous constatons que la plupart sont des jeunes qui courent

des dangers."

" Non seulement nous devons trouver des solutions pour ces jeunes, mais précisément les handicapés

qui sont à côté qui courent plus de dangers que les personnes normales. Ils ne pourront pas à chaque fois échapper aux imprévus. Par exemple, le jeune qui se trimbale à terre sur l'autoroute, les aveugles, et ceux dans les chariots, ils ne devraient pas être exposés de la sorte ", martèle Abdoulaye Camara.

Pour mettre fin à cette pratique, les autorités doivent trouver une solution pour mettre à l'abri les citoyens qui sont peut-être en danger tout en ignorant les bénéfices qu'ils peuvent avoir tout au long de leur passe-temps dans la rue car la vie humaine est plus chère que tout dans ce monde.

Mohamed Bangoura

PORT DE PECHE DE BOFFA

Du calvaire pour les pêcheurs artisanaux

Ancien port servant de traversée au bac entre Guémèyiré et Boffa centre, cet espace long de près de huit cent à mille mètres, mais d'une circonférence de 60 km, reste un lieu de pêche fructueuse où les navires miniers chinois, viennent stationner, empêchant les pêcheurs artisanaux de jouir de leur métier. Les gestionnaires de cet espace qui se sont plaints aux autorités de l'ANAM, n'ont toujours pas trouvé gain de cause.

Il n'est un secret pour personne, que depuis l'ouverture de différents chantiers des mines à Boffa, nombreuses activités rémunératrices de revenus, ont connues une paralysie. Il s'agit entre autres d'occupation de domaines agricoles et d'élevage, des écosystèmes marins exploitables pour la survie. Même si le règlement serait payé aux autochtones, il va de soi que ceux-ci, broient autant de difficultés dans leurs villages ou environnements.

Au port de pêche de Boffa, aménagé à cet effet, la gestion de cet espace n'est pas être reluisante, tant la présence des bateaux miniers crée un déséquilibre au niveau des pêcheurs. C'est des bateaux miniers transportant de la bauxite qui viennent



stationner dans le périmètre de la pêcherie soit une distance de 60 km où des bouilles des pêcheurs ne devraient être dérangées. Au regard de ce qui se passe, aucune condition n'est

créée pour ces pêcheurs qui ne vivent que de produits de mer.

Ce qu'il faut aussi retenir, c'est que ce passage, après le pont sur la Fatala, sert toujours de

traversée aux tierces et à ceux-là, disposant des paniers de poisson vers Boffa. Donc, naviguer entre ces bateaux pendant la traversée, c'est risquer pour les usagers.

Bangoura Idrissa "Wattara", chef de port, reconnaît être l'interface entre l'administration et les citoyens.

Alors, chaque fois qu'il y a problème, il est tenu, en tant qu'autorité portuaire, de jouer son rôle autrement, informer les autorités supérieures pour une solution idoine.

Pour le cas de sa juridiction,

Idrissa souligne que rien n'a filtré de ses doléances, si bien que toutes les démarches ont été menées auprès des autorités afin de libérer ces espaces maritimes, favorables à la pêche artisanale. Actuellement, poursuit-il, ces navires miniers dont on parle, occupent une bonne partie des eaux empêchant aux pêcheurs de pratiquer librement leur activité. « Or, depuis la nuit des temps, nos ancêtres, nos arrières grands-pères, nos grands-pères jusqu'aux petits fils que nous sommes, ne pratiquent et vivent que de la pêche. Notre vie se résume à la pêche. Donc, vouloir nous empêcher de pêcher, n'est qu'une véritable casse-tête pour notre société », plaide le chef de port.

De poursuivre, Bangoura Idrissa fait remarquer, "ce problème a débuté au temps d'Alpha Condé qui, d'ailleurs, pouvait aider à trouver solution à ce problème qui n'a que perduré. Aujourd'hui, c'est bien le Colonel Mamadi Doumbouya, Président du CNRD, Chef de l'Etat qui a les rênes de ce pays, donc capable de résoudre ce problème. "Nous ne sommes pas contre les intérêts de la nation car cela profite à tous les Guinéens. Mais il faut faire en sorte que ceux qui sont souvent victimes de certaines inégalités, ne soient pas frustrés", évoque le chef de port très soucieux qui, d'ailleurs, propose aux responsables de la Préfecture et des sociétés minières, d'engager les enfants de ces pêcheurs soit les embauchés dans les mines même en qualité de simples manœuvres.

En tout état de cause, M. Bangoura rappelle que les directeurs de l'ANAM et de la Pêche ont été saisis pour remonter l'information afin que notre problème soit définitivement résolu. Mais en vain.

Le doyen Bangaly Camara, conseiller au chef de port et aux membres du Comité local de cogestion et des Pêcheries (CLCP) ne pouvait qu'exhorter les uns et les autres à plus de responsabilité jusqu'à l'aboutissement d'une solution heureuse du stationnement des bateaux miniers aux aires de pêche de notre port. Et d'ajouter : « Pourtant, nous avons écrit à toutes les autorités de Boffa mais en vain », a conclu doyen Bangaly tout optimiste.

D.S SOUMAH

Dinah Salifou Soumah

ENFANT EN SITUATION DIFFICILE

Issiaga Camara, un enfant au destin ambigu

Assurer de bons soins médicaux et une nutrition appropriée aux bébés jusqu'à l'âge d'un an et demi et à leurs mères avant leur naissance, est une des interventions les plus importantes pour prévenir la malnutrition ou toutes autres infections qui tuent ou entravent à jamais le développement physique, psychosocial et cognitif.



Privé de tout cet avantage avant et à la naissance, Issiaga Camara, orphelin de père, n'a pas échappé à cette vie d'handicapé qu'il assume aujourd'hui avec courage. « **Tout mon**

souci, c'est comment avoir un moyen de déplacement pour me permettre d'affronter la vie », disait-il.

C'est du moins ce cri de cœur que lance l'orphelin Issiaga Camara, souffrant de ce handicap, il y a 17 ans. Cet enfant qui n'a encore pas retrouvé l'usage de ses membres inférieurs, reste un cas de figure qui interpelle toutes les personnes de bonne volonté pour son devenir.

Sa mère qui fait de son mieux pour le soutenir avec ses maigres moyens, s'est pleinement investi dès au départ mais en vain. A en croire Madame N'Sira Camara, ménagère, "c'est à la huitième année que nous avons constaté cette infirmité. Et depuis, mon mari (décédé) et moi, avons enclenché une bataille sans merci contre ce mal pour sauver notre enfant.

D'abord, "on a fait recours à l'indignat où nous nous sommes pas empêchés de consulter un charlatan. Ce dernier qui essaya de faire de son mieux, avouera finalement son impuissance. De là, nous nous sommes rendus à l'hôpital où il a été révélé que cette infirmité était due au manque de soins,

de vaccination depuis la grossesse jusqu'à la naissance. Une réalité que reconnaît N'Sira Camara dont le combat ne s'est point limité au charlatan et à l'hôpital puisqu'elle a aussi rencontré d'autres personnalités réputées grands guérisseurs, évoque Mme Camara qui était toujours prête à affronter ce qu'elle considérait comme défi.

Finalement, elle finira par se convaincre de l'infirmité définitive de leur enfant.

Actuellement, Issiaga Camara évolue avec sa mère à Koloma, commune de Ratoma et ne rêve plus que de moyens de déplacement pour se chercher ou mendier pour aider sa mère à subvenir aux besoins de la famille.

Sans compter qu'il regrette de n'avoir pas fréquenté l'école. Mais puisque devant l'impossible nul n'est tenu, Issiaga rassure qu'il se battra contre vents et marées pour laisser de traces après lui.

SOS donc pour ce petit garçon qui traîne en longueur de journée à terre entre la concession de ses parents et celles des voisins.

Lire Horoya c'est bien, s'y abonner c'est mieux

CENTRE INTERNATIONAL DE PERCUSSIONS

Le DG Abdoulaye Bangoura évoque ses objectifs

Dans sa mission de mise en oeuvre de la politique de gouvernance en matière de promotion et de développement des percussions guinéennes, la direction du Centre international de percussion a mis les bouchées doubles pour l'atteinte des objectifs visés. L'objectif est de donner une image de référence à la culture de notre pays principalement à la percussion et aux danses traditionnelles.

Rencontré par rapport à ce sujet, le directeur général adjoint, Abdoulaye Mamaïssata Bangoura, est revenu sur les stratégies mises en place permettant de sortir le secteur de l'ornière. Ces stratégies sont entre autres la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire dans le domaine de la gestion et de la promotion des percussions. Elles consistent à veiller à leur application, encourager et veiller à l'ouverture des centres de formation en percussions, favoriser les stages de formation en percussions et danses traditionnelles en République de Guinée, appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies, programme et projets en matière de promotion et de développement des percussions, favoriser la création d'emplois générateurs de revenus dans le domaine des percussions. Mais aussi procéder à l'inventaire des instruments des percussions en relation avec les services concernés, mettre à jours le répertoire national des percussions, favoriser le développement des activités de réaction et de diffusion des spectacles de percussions.

Il faut aussi, a-t-il expliqué, promouvoir les instruments, rythmes, groupes, rites et masques liés aux percussions, entretenir et développer le partenariat dans le domaine des



percussions, participer aux rencontres nationales, sous régionales, régionales et internationales sur les questions de percussions.

La réalisation de ces différentes stratégies, dit-il, va apporter un coup de pouce au domaine en matière de la revalorisation de nos coutumes et us à nos instruments traditionnels qui, ont émerveillé, auparavant, toute l'Afrique.

Parlant des principaux axes prioritaires, Aboulaye Bangoura a dit que "c'est l'élaboration des textes de lois sur la taxation des instruments qu'ils soient modernes ou traditionnels. Parce que, nos instruments exportés vers l'extérieur n'ont aucun revenu pour l'État

mettre en place des techniques en imposant des méthodes progressistes et rassurantes susceptibles d'attirer les pratiquants à s'intéresser davantage. C'est dans cette optique que la direction générale à travers ses cadres sur appui du département de tutelle compte recenser tous les groupes percussionnistes de la Guinée afin de les encadrer".

"Pour le moment, nous avons pu recenser les groupes de percussion et de danses traditionnelles du grand Conakry qui sont à date, au nombre de 51. Donc, nous attendons notre subvention du deuxième trimestre afin que nous organisions une immersion à l'intérieur du pays pour sélectionner les groupes à recenser pour pouvoir bien les structurer. Puisqu'on a constaté qu'il y a certaines villes de l'intérieur du pays à l'image de Mamou qui n'a pas de groupes de percussion. Notre objectif est de doter toutes les grandes villes des groupes de percussion et de danses traditionnelles pour donner un élan à notre culture afin qu'il reprenne sa place

d'antan", a affirmé Abdoulaye Aïssata Bangoura.

Par rapport aux perspectives, le directeur général adjoint du centre international de percussion, M. Bangoura a dit que sa direction est en préparation pour non seulement organiser un concours national de percussion et la biennale internationale de percussion mais également la foire de percussion pour dénicher des talents cachés qui peuvent être à mesure de répondre aux aspirations du peuple de Guinée sur la scène internationale en matière de la vente de notre culture dans les coins de l'Afrique et du monde.

C'est dans cette optique qu'il a, au nom de sa direction, sollicité l'appui du gouvernement à travers son département de tutelle et des partenaires techniques et financiers afin de donner de la force à sa direction pour relever les défis afin de mériter la confiance du Chef de l'Etat, colonel Mamadi Doumbouya

Sékouba Kourouma

guinéen et à part cet acte, force est de constater que nos instruments sont influencés par la modernité. Donc, il faut taxer ces instruments modernes pour pouvoir freiner leur évolution dans notre pays afin que nos artistes puissent s'intéresser à fond dans l'apprentissage de nos instruments traditionnels afin de les valoriser.

Certes le chemin est long et plein d'embûches mais pas impossible. Car, il suffit de

LIGUE GUINÉENNE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL

Le CONOR met en place un bureau provisoire

Après avoir révoqué le Bureau exécutif de la Ligue Guinéenne de Football Professionnel (LGFP) dirigée par l'ancien gouverneur de la ville de Conakry, le général Mathurin Bangoura, le Comité de Normalisation de la Fédération Guinéenne de Football (Conor) a mis en place un bureau exécutif provisoire pour gérer cette instance organisatrice du championnat national. Cette décision a été prise suite à une réunion tenue le dimanche 28 août dernier.

Ainsi, voici la composition du Bureau Exécutif provisoire de la LGFP

- 1- Lucien Guilao (ancien international)
- 2- Amadou Bangoura (ancien DG du Club Horoya



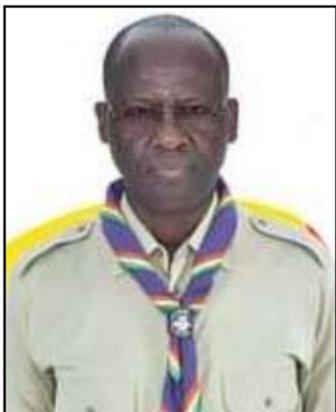
- AC)
- 3- Mohamed Lawal Bangoura (Fédération Guinéenne de Football)
- 4- Fatoumata Binta Béréte (Présidente déléguée, Satellite FC)
- 5- Mariama Sy (Cellcom Guinée)
- 6- Mamadou Alpha Bah (Président Club Ligue 2 Ted Afrique)
- 7- Louis Camara (Président de l'AS Mineurs de

- Sangaredi)
- 8- Ibrahima Sory Bah (Secrétaire Général Hafia FC)
- 9- Aboubacar Touré (Secrétaire Général A-S-K)
- 10- Oumar Baïlo Diallo (Fello Star de Labé)
- 11- Mouctar Fadiga (Ashanty Golden Boys de Siguiri)
- 12- Mamadou Barry (Loubha FC de Télimélé)

Maïmouna Fria Bangoura

ELECTION DES SCOUTS AFRICAINS A NAIROBI

Fodé Mano Bangoura, candidat de la Guinée



Sous la haute autorité du gouvernement guinéen et l'égide du Ministère de la Jeunesse et des sports, l'Association des scouts de Guinée, présente M. Fodé Mano Bangoura, président des Scouts de Guinée, candidat aux élections du Comité Africain du Scoutisme du 25 au 28 août 2022 à Nairobi au Kenya pour un mandat de 3 ans.

Procédure de vote : Ces élections auront bien lieu lors de la 18^{ème} conférence africaine du

scoutisme pour une période de trois ans (2022-2025). Selon les organisateurs, ce vote se déroulera en un seul tour et se fera par voie électronique. Chaque délégation devra enregistrer un total de 72 voix et pas plus de six voix pour un même candidat, sinon le scrutin est nul.

Aussi, il reste établi que le vote se fera à bulletin secret, mais le nombre de voix exprimée en faveur de chaque candidat, sera annoncé.

Les 4 candidats ayant reçu le plus de voix, seront déclarés élus pour le mandat 2022-2025 du Comité Africain du Scoutisme. Ceci dit, tous les candidats doivent se conformer au code de conduite de l'OMMS pour les élections afin d'assurer un processus électoral éthique et équitable qui respecte les valeurs du scoutisme.

Soutenons tous notre candidat de la République de Guinée, M. Fodé Mano Bangoura.

Dinah Salifou Soumah

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique

Unité de Gestion du Projet

Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP-Guinée)

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (BUREAU D'ÉTUDE) POUR L'ETUDE DE
FAISABILITÉ DANS LA MISE EN PLACE ET OPERATIONNALISATION D'UN
CERT/SOC NATIONAL EN REPUBLIQUE DE GUINEE**

Date de début : 29 / Aout / 2022 ; Date limite : 23 / Septembre / 2022

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de l'Association internationale de développement (IDA) dans le cadre du Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP), et à l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Recrutement d'un Consultant (Bureau D'étude) pour l'Etude de Faisabilité dans la mise en place et Opérationnalisation d'un Cert/Soc National en République de Guinée.

2. L'objectif de développement du programme est d'accroître l'accès aux services haut débit et numériques grâce au développement et à l'intégration des marchés numériques dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Il permettra ainsi au Gouvernement de créer des infrastructures pour le développement du numérique, garantir un accès au haut débit à tous pour accélérer la réalisation des objectifs nationaux et internationaux de développement. Pour atteindre cet objectif, le projet mettra en œuvre un ensemble d'activités organisées au tour de ses composantes.

Pour atteindre son objectif, le Projet est structuré autour des quatre (4) composantes ci-dessous :

❖ Composante 1 : Développement et intégration du marché de la connectivité

Cette composante soutient les réformes visant à réduire les obstacles liés à la fourniture de services de télécommunications trans-frontaliers par le biais de marchés ouverts ainsi qu'au déploiement d'infrastructures de connectivité à large bande dans le cadre d'une approche MFD. Cette composante vise à favoriser la concurrence dans le secteur des télécommunications, la baisse des coûts d'accès à internet, etc.

❖ Composante 2 : Développement et intégration du marché des données

Cette composante permet l'échange, le stockage et le traitement sécurisés des données à travers les frontières pour soutenir le déploiement régional et l'accès aux services, à l'innovation et à l'infrastructure basée sur les données par la réduction des restrictions régionales sur la libre circulation des données et l'augmentation des investissements dans ce domaine. Un marché des données plus intégré en Afrique de l'Ouest pourrait stimuler l'innovation et améliorer l'analyse des données, ce qui se traduirait par des avantages économiques et sociaux importants et des gains d'efficacité dans pratiquement tous les secteurs. Conformément aux objectifs régionaux, cette composante pourrait éventuellement inclure un soutien aux objectifs nationaux qui seraient essentiels pour tracer la voie de l'intégration.

❖ Composante 3 : Développement et intégration du marché en ligne

Cette composante soutient le développement et l'intégration du marché en ligne, ce qui créera un environnement propice à la fourniture et à l'accès transfrontaliers de biens ou de services numériques. Cette composante aiderait les gouvernements, les entreprises et les citoyens des pays participants à accéder et à fournir des services privés et publics en ligne, ainsi qu'à effectuer des achats en ligne de manière transparente à partir de n'importe où dans la région.

❖ Composante 4 « Gestion du projet »

Elle porte sur la mise en place d'une unité d'exécution du projet, qui sera responsable de la mise en œuvre de toutes les activités.

❖ Composante 5. « Composante d'intervention d'urgence contingente CERC. »

En reconnaissance de la vulnérabilité actuelle de la région et des pays aux chocs, une composante d'intervention d'urgence contingente (CERC) est ajoutée à la structure du projet pour fournir un soutien aux pays participants pour répondre rapidement aux crises et aux urgences, y compris les catastrophes climatiques et naturelles et les urgences de santé publique. Elle aura une valeur initiale nulle mais pourra être financée pendant la mise en œuvre du projet pour permettre une réponse agile aux événements émergents, avec des fonds redirigés depuis d'autres composantes. L'inclusion du CERC au stade de la préparation, bien qu'avec un financement nul, offre la flexibilité nécessaire pour répondre à une urgence imminente ou réelle (telle que la COVID-19). Les dépenses de réponse à la crise pourraient couvrir, par exemple, la facilitation des paiements d'urgence aux groupes vulnérables de la population en utilisant l'argent mobile ; assurer la continuité des activités des fonctions gouvernementales essentielles, lorsque les fonctionnaires sont tenus de continuer à travailler à domicile ; ou le soutien aux MTPE, en particulier les plus touchées, pour résoudre leurs problèmes de liquidité immédiats, réduire les licenciements et éviter les faillites. Le CERC n'est pas censé financer des travaux de génie civil pouvant induire des risques et/ou des impacts environnementaux et sociaux négatifs.

3. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif principal de cette assistance technique est la préparation de la mise en place d'un CERT national, équipé d'un SOC avec comme première mission la sécurisation de la plateforme informatique de l'Administration et fournissant un point de contact et de confiance pour la coordination de la cybersécurité. Cette organisation doit permettre d'identifier, défendre, réagir et gérer les cybermenaces.

4. MISSION DU CONSULTANT

La mission du cabinet de consultation consiste à réaliser tous les travaux nécessaires à la préparation du cahier des charges de mise en place et d'opérationnalisation du CERT NATIONAL et du SOC de l'administration publique de Guinée ainsi que le contrôle et le suivi de bout en bout du projet. Pour cela, il doit effectuer les tâches suivantes:

- Définir le périmètre et les spécifications fonctionnelles du SOC
- Définir le périmètre et les spécifications fonctionnelles du CERT National
- Définir les contraintes techniques, organisationnelles, légales et réglementaires du CERT National
- Définir les contraintes techniques, organisationnelles, légales et réglementaires du SOC Gouvernemental
- Analyser les risques de sécurité dans l'environnement informatique de l'Administration dans le but de définir le plan d'implémentation et d'opérationnalisation du SOC grâce à une approche risque ;
- Réaliser les études technico-économiques de mise en place et d'opérationnalisation du CERT de standard international et « high standing » ;
- Réaliser les études technico-économiques de mise en place et d'opérationnalisation du SOC de standard international et « high standing » ;

- Réaliser les études de sauvegarde environnementale et sociale (si nécessaire);
- Élaborer le cahier de charges et préparer les dossiers d'appel d'offre (TDR et DAO) ;
- Élaborer un plan d'affaire pour l'opérationnalisation du SOC ;
- Définir les services à offrir et du modèle d'opération ;
- Définir les modèles de structures organisationnelles ;
- Évaluer les sites d'implémentation du CERT
- Identifier les besoins opérationnels ;
- Définir les formations nécessaires ;
- Identifier les éléments du cadre réglementaire à mettre à niveau pour une opérationnalisation du CERT ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre de bout en bout du projet ;
- Veiller à la bonne exécution des cahiers des charges par les maitrises d'œuvres ; Proposer le Développement du réseau de coordination nationale et internationale

5. LES LIVRABLES

- Rapport d'études technico-économiques de mise en place et d'opérationnalisation du CERT ;
- Rapport d'études technico-économiques de mise en place et d'opérationnalisation du SOC ;
- Rapport d'études de sauvegarde environnementale et sociale ;
- Document de conception du CERT et le plan de mise en œuvre ;
- Document de conception du SOC et le plan de mise en œuvre ;
- Cahier de charges et les dossiers d'appel d'offre (TDR et DAO) ;
- Plan d'affaire pour l'opérationnalisation du CERT ;
- Plan d'affaire pour l'opérationnalisation du SOC ;
- Un plan organisationnel de la salle CERT
- Le manuel de la stratégie de communication.

6. DUREE DE LA MISSION

- Durée de la mission : 4 MOIS
- Durée de l'assistance en maîtrise d'ouvrage : 18 MOIS

7. QUALIFICATIONS DES CONSULTANTS

Le consultant doit être un cabinet d'études/conseils en cybersécurité doté de solides compétences en matière des technologies de l'information et de la communication, de l'audit de sécurité des systèmes d'information, juridiques et réglementaires. Il doit être aussi expérimenté dans la mise en place des CERT et SOC.

Le cabinet qui sera sélectionné devra être composé de personnes hautement qualifiées pour mener à bien l'ensemble des prestations relevant de cette mission. Pour la réalisation de cette mission le prestataire devra avoir une expérience prouvée dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la conduite de projets similaires.

Le personnel du cabinet conseil assiste l'ANSSI au cours du processus et ne doit se substituer à l'équipe du CERT. Le cabinet devra disposer de personnels répondant aux critères professionnels suivants

1. Expert en cybersécurité, chef de mission, titulaire d'un diplôme Bac+ 5 et plus dans l'un des domaines de l'informatique. Ayant une expérience souhaitée minimum de quinze (15) ans dans le pilotage et l'organisation et l'encadrement et la conduite de projets informatiques et TIC ainsi que la définition et le déploiement de systèmes d'information, dont 10 ans dans le domaine de la cybersécurité. Le chef de mission doit avoir déjà piloté des projets similaires au niveau national.
2. Expert cybersécurité CERT ayant les qualifications suivantes :
 - Être ingénieur en informatique (ou domaine connexe) d'un niveau Bac+ 5,
 - Avoir une expérience souhaitée de plus de 7 ans dans le domaine de sécurité des systèmes d'informations ;
 - Parfaite connaissance des Infrastructures de Gestion des Clés (PKI) ;
 - Parfaite connaissance des technologies SSL ;
 - Bonne connaissance d'Active Directory et du protocole LDAP souhaitable
 - Bonne maîtrise des méthodes de type EBIDS d'analyse des risques SSI ou MEHARI de gestion des risques ;
 - Avoir une grande disponibilité des qualités pédagogiques, un esprit de synthèse et méthodique et une forte capacité rédactionnelle en français ;
 - Avoir effectué deux (2) missions similaires.
3. Expert juridique, titulaire d'un diplôme Bac+ 5. Ayant une expérience minimum de sept (7) ans dans l'analyse ou le développement de réglementation et/ou législation dans le domaine de la cybersécurité.

8. MODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le cabinet sera recruté suivant la méthode de sélection fondée sur les Qualifications du Consultants (SQC) telle que décrites dans les Règlements de Passation des Marchés de l'IDA (Edition Novembre 2020).

9. Les consultants intéressés peuvent soumettre leur dossier et/ou obtenir des informations supplémentaires, au sujet des Termes de Référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : wardipguinee@gmail.com / ssekounamie@gmail.com lundi au jeudi de 9h à 16h 00 et le vendredi de 9h à 13h 00. (+224) 622 47 42 18

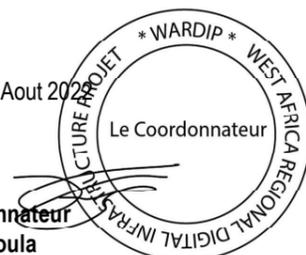
10. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être soumise à l'adresse ci-dessous par courrier électronique au plus tard le 23 Septembre 2022 à 10 heures.

wardipguinee@gmail.com

ou en personne en trois copies un (1) original et deux (2) copies déposées au plus tard le 23 Septembre 2022 à 10 heures au siège du Programme d'identification Régionale pour l'Intégration et l'inclusion (WURI), Manquepas, Immeuble Elhadj Moriba Yansané, 4ème et 5ème étage Tél. : (+224) 622 47 42 18

11. Les manifestations d'intérêt doivent porter la mention « Recrutement d'un Consultant (Bureau D'étude) pour l'Etude de Faisabilité dans la mise en place et Opérationnalisation d'un Cert/Soc National en République de Guinée».

Conakry, le 26 Aout 2022



Le coordonnateur
Fodé Youla

AGENDA DE LA **TRANSITION**

- 1. RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT**
- 2. RECENSEMENT ADMINISTRATIF A VOCATION D'ETAT CIVIL**
- 3. ETABLISSEMENT DU FICHER ELECTORAL**
- 4. ELABORATION DE LA NOUVELLE CONSTITUTION**
- 5. ORGANISATION DU SCRUTIN REFERENDAIRE**
- 6. ELABORATION DES TEXTES DE LOIS ORGANIQUES**
- 7. ORGANISATION DES ELECTIONS LOCALES**
- 8. ORGANISATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES**
- 9. MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS NATIONALES ISSUES DE LA NOUVELLE CONSTITUTION**
- 10. ORGANISATION DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE**

